



## Compte-rendu de la commission CVEC du 16 mars 2021

### Préambule

Il est à noter que le ministère de l'enseignement supérieur a indiqué dans son communiqué de presse en date du 31/03/2020 que

« Compte tenu de l'urgence sanitaire et sociale actuelle, les conditions de mise en œuvre effectives de ces nouveaux dispositifs seront simplifiées et les établissements disposant d'un fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) pourront l'utiliser afin d'octroyer des aides financières aux étudiants au-delà du plafond actuel fixé à 30% »

### I Bilan de l'usage de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Un bilan du budget et des dépenses à compter de la mise en place de la CVEC est effectué.

BUDGET : recettes et répartition

	Budget global	Médecine préventive (15%)	FSDIE (30%)		CVEC
			Action sociale (30%)	Projets étudiants (70%)	
<b>2018-2019</b>	20955	3143,25	1885,95	4400,55	11525,25
<b>2019-2020</b>	23421	3513,15	2107,89	4918,41	12881,55
<b>2020-2021</b>	16548*	2482,2	1489,32	3475,08	9101,4
<b>Total</b>	<b>60924</b>	<b>9138,6</b>	<b>5483,16</b>	<b>12794,04</b>	<b>33508,2</b>

\*Montant total à percevoir estimé sur la base du nombre d'étudiants inscrits à date

DEPENSES

	Médecine préventive (15%)	FSDIE (30%)		CVEC	TOTAL
		Action sociale (30%)	Projets étudiants (70%)		
<b>2018-2019</b>	0	0	0	0	0
<b>2019-2020</b>	3618	4200	0	0	7818
<b>2020-2021</b>	3663	1850	0	1322,94	6835,94
<b>Total</b>	7281	6050	0	1322,94	14653,94
<b>Reliquat</b>	<b>1857,6*</b>	<b>-566,84**</b>	<b>12794,04</b>	<b>32185,26</b>	<b>46270,06</b>

\*reliquat par rapport au montant affecté à la médecine préventive du fait d'une absence de paiement en 2018-2019 : il faudra ajuster la répartition pour les années à venir

\*\*déficit par rapport au montant affecté autorisé par circulaire ministérielle en période de pandémie COVID 19

Le détail des dépenses est le suivant :

- Médecine préventive : les dépenses sont versées au SUMPPS de Sorbonne Université dans le cadre d'une convention de partenariat.
- Action sociale :  
**2019-2020**
  - Quatre étudiants ont reçu une aide directe de 800 Euros
  - Deux étudiants ont reçu une aide directe de 500 Euros**2020-2021**
  - Un étudiant a reçu une aide directe de 800 Euros
  - Trois étudiants ont reçu une aide directe de 350 Euros
- CVEC « Coup de pouce numérique » :  
**2020-2021**
  - 10 étudiants ont reçu une aide directe de 100 Euros
- Amélioration de l'accueil des étudiants :  
**2020-2021**
  - 223 Euros ont été versés pour l'organisation de sorties

## **II Dossiers dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)**

### II-a Projets portés par les étudiants

Les porteurs de projet présentent leur dossier de subvention aux membres de la commission. Il s'agit de mettre en place des aides alimentaires solidaires à l'attention des étudiants de master du Muséum.

- « BeeCoop, Epicerie Solidaire » pour un financement de 5 133,21 Euros, porté par l'association BDEM : distribution mensuelle de paniers contenant des produits secs, d'hygiène et de prévention santé
- « Les paniers bio du Muséum » pour un financement de 1 800 Euros, porté par deux étudiants Noé Vaurez-Diamante et Pablo Crubezy : distribution hebdomadaire de paniers de légumes bio

Sont abordés les points concernant le nombre de bénéficiaires, le stockage des denrées et la logistique.

La question de la pérennisation de ces projets pour les années à venir est posée : les montants cumulés des financements dépassent le montant maximum annuel des crédits pouvant être attribués aux projets étudiants.

Les deux projets sont approuvés à l'unanimité par les membres de la commission.

### II-b Aide sociale

Sept étudiants de master en difficulté ou grande difficulté financière ont contacté par mail la Direction de l'Enseignement afin de pouvoir bénéficier d'un soutien financier.

Ces demandes ont été préalablement examinées par les responsables du master et de la mobilité internationale qui ont approuvé leur pertinence.

Il s'agit de

- Quatre demandes d'aide pour l'achat de matériel informatique pour un montant individuel de 350 Euros
- Deux demandes d'aide d'urgence pour un montant individuel de 800 Euros
- Une demande d'aide d'urgence exceptionnelle d'un montant de 2500 Euros

Les demandes d'aide financière sont approuvées à l'unanimité par les membres de la commission.